

### **Vos dons sont les bienvenus, mais sous certaines conditions :**

- que les livres aient moins de 10 ans (exceptés ceux ayant pour sujet la commune de Meyrargues)
- qu'ils soient en bon état (pas de taches, pages non cornées...)

[Lire la suite...](#)

### **Comment procéder au mieux :**

Afin d'éviter de vous déplacer, faites-nous une liste des livres que vous souhaitez donner et qui correspondent à ces critères, et joignez-y vos coordonnées.

Vous pouvez déposer cette liste à la médiathèque ou nous l'envoyer par mail à [mediatheque@meyrargues.fr](mailto:mediatheque@meyrargues.fr)

Après étude de votre liste, nous vous contacterons pour vous dire quels livres nous intéressent.

### **Comment les bibliothécaires sélectionnent-ils vos dons ?**

En fonction des documents que la médiathèque possède déjà, des demandes des usagers, et de la politique documentaire. Notez que la mise à disposition des usagers d'un document a un coût financier (équipement physique du livre et mise à jour du catalogue informatique), aussi devons-nous effectuer une sélection drastique en fonction des usages et des besoins des publics. Selon ces critères, les bibliothèques se réservent le droit de refuser ou d'accepter vos dons sans aucune compensation.

Nous acceptons également les dons de CD.

Pour les DVD en revanche, dans l'obligation d'acquérir les droits de diffusion des films auprès de fournisseurs spécialisés, aucun don ne sera accepté.

Les périodiques ne seront pas acceptés non plus (exceptés ceux traitant de la commune de Meyrargues), car vite obsolètes, la médiathèque ne possédant pas de fonds ancien et n'ayant pas de vocation à la conservation.